

27^e foire à la brocante
de LAVILLEDIEU

Dimanche 20 août 2017

De 8 h à 20 h

Organisée par la mairie de Lavilledieu en partenariat
avec l'Association Ardèche Balades Patrimoine.

Adresse : 66, le Barry 07170 LAVILLEDIEU

Tél. pour information : 06 22 40 46 78

(Permanences téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h)

E-mail : ardechebaladespatrimoine@gmail.com

WEB : www.lavilledieu-ardeche.fr

LAVILLEDIEU, située en Ardèche méridionale, est traversée par la RN102
(Montélimar-Le Puy) à 10 km au sud d'AUBENAS, à 40 kms au nord de
BARJAC, à 30 kms de MONTELIMAR et 75 kms de VALENCE.

Accès par autoroute : sortie Montélimar nord ou sud, direction le Teil, Aubenas.

Lieu de la brocante au cœur du village autour des remparts.

Buvette et petite restauration sur place au stand de l'association.

LAVILLEDIEU

27^e foire à la brocante

Le dimanche 20 août 2017



De 8 h à 20 h

*Organisation de la
27^e Foire à la brocante
le dimanche 20 août 2017*

Comme les années précédentes, nous mettrons toutes nos énergies au service des exposants et des visiteurs pour que cette journée se déroule dans une ambiance de fête.

Nous plaçons les exposants par avance. Les places sont disponibles à partir de 6 heures du matin le jour de la foire.

Les exposants habituels pourront retrouver les mêmes emplacements, s'ils le désirent.

Date butoir des inscriptions, le 30 juin 2017

Nous vous informons qu'il est impératif pour tous les exposants de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, que les dossiers complets seront traités en priorité et que les emplacements devant les domiciles sont également soumis à inscription.

Nous espérons vivement vous accueillir et nous vous donnons rendez-vous sur le stand de l'Association ARDÈCHE BALADES PATRIMOINE sur "le Barry", le dimanche 20 août 2017.

Sincèrement vôtres

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DOCUMENT A CONSERVER

ART 1: La foire à la brocante est organisée par la Mairie de LAVILLEDIEU. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

ART 2: L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20 h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin pourront être loués à nouveau. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

ART 3: Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant(e) pour les exposants non professionnels,
- * ne vendre que des objets personnels et usagés,
- * ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ART 4: Mauvais temps, pluies, tempêtes ainsi que l'absence de l'exposant pour toute autre raison, ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

ART 5: Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué

ART 6: Le bulletin d'inscription doit parvenir à l'organisateur au plus tard :

le 30 juin 2017 si l'exposant souhaite sa place habituelle.

ART 7 : Les autres emplacements seront attribués aux exposants par date d'envoi du bulletin d'inscription **et sans tenir compte d'une date butoir.**

ART 8 : La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

ART 9: La participation à la foire à la brocante de LAVILLEDIEU implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

50